

Jean-Baptiste André Godin à Jules Favre, 9 avril 1864

Auteur·e : [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

3 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (7)

Collation 3 p. (149r, 150r, 151v)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Jules Favre, 9 avril 1864, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 14/01/2026 sur la plate-forme EMAN : <https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/43091>

Copier

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Droits Familistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [9 avril 1864](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Favre, Jules \(1809-1880\)](#)

Description

Résumé Sur la séparation des époux Godin-Lemaire. Godin propose à Favre de venir à l'audience du 15 avril 1864 du tribunal de Vervins en partant le 13 avril de Paris en soirée et en passant par Guise comme l'a suggéré Versigny, ou bien le 14 avril au matin. Il lui rappelle qu'Oudin-Leclère l'a invité à descendre chez lui. Il explique à Favre qu'il a cherché depuis sa dernière lettre des explications aux questions posées à Laeken aux anciens domestiques de la maison et qu'il a pensé qu'elles avaient pour objet de leur faire déclarer que Marie Moret avait été enceinte et avait avorté. Godin précise qu'Esther Lemaire était parfaitement au courant de la maladie contractée par Marie Moret à Laeken puisque Godin lui donnait des nouvelles de sa santé et que c'est elle qui tenait informée la famille Moret. Godin ajoute qu'il ne savait pas que le bruit courait à Guise que Marie Moret était enceinte.

Mots-clés

[Procédure \(droit\)](#), [Relation Godin-Moret](#), [Santé](#), [Voyage](#)

Personnes citées

- [Lemaire, Sophie Esther \(1819-1881\)](#)
- [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)
- [Oudin-Leclère, Louis \(1803-1885\)](#)
- [Versigny, Victor \(1819-1872\)](#)

Événements cités [Séparation des époux Godin et Lemaire \(1863-1877\)](#)

Lieux cités

- [Hôtel du Cygne, Saint-Quentin \(Aisne\)](#)
- [Laeken, Bruxelles \(Belgique\)](#)
- [Paris](#)
- [Vervins \(Aisne\)](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 15/09/2022

Dernière modification le 26/04/2023

Guise le 9 aout 1664

Monsieur

Je vous rappelle a votre convenance le
peu prétain des plaidoiries de mon affaire
qui dans le meanwhile temps de retard ont été
finis au 13 aoutant, Il me parait aiseain
que vous ayez la bonté de m'envier comment
vous deviez faire le voyage afin que je puisse
mettre ma nature a votre disposition suivant
la partie que vous aurez pris. Mon avocat
toujours qui vous est plus commode de venir
directement a St quentin ou je vous attendrai
M. Mousquoy a mis l'avis que vous pourriez
quitter Paris le 17 auz deux pour venir enchez
a St quentin Rethel du cygne: et le 18 par le
a deux soirs. nous serions a Guise pour
l'heure et nous arriverions a St quentin l'apres midi
mais quittant Paris même le 16 a 7 Heures du
matin nous serions a 10 Heures 20 ou a
St quentin nous gaudrons. mais nous n'aurons
rien de cette façon le même jour

M. Duvivier laisse mon avocat. dont il
me rappelle qui vous a fait l'invitation
de descendre chez lui et qui me fait me dire
que vous auriez venir pour ce faire je pourrai
avoir une desiguation dont je ferai vous
savoir que vous ferez mieux me faire
que lui annoncer que vous seriez des
convites pendant deux ou trois soirs a St quentin
Monsieur l'abat

de laquelle a été tirée du sujet du mariage
en mort maintenant du sujet de mon
affaire, j'ai eu l'occasion de faire entendre le
11 mars une note sur les investigations qui
ont été faites dernièrement à Laeken.
ma femme ayant aucun motif de me faire
pas grande mai signification à me déclarer
et à faire savoir que j'étais obligé de faire
une apparition qui nécessitait des manœuvres
dont les agents font usage et comme elle
n'aurait aucun importance si on me leur dévoilait
un caractère suffisant de cette nécessité, j'ai
cherché depuis que je vous ai écrit la signification
des questions posées à Laeken aux anciens
domestiques de la maison, je suis arrivé à
savoir que ma femme l'enlaidissait de tout
que j'en avais connu, il est très probable
dans l'esprit des personnes qui ont été
interrogées, que les questions qui leur étaient
faîtes avaient pour but de chercher à leur faire
infliger, que Mme Marie avait été pressée
pendant son absence à Laeken et qu'il y avait
un abus de l'autorité, sans doute provoqué, ou
lorsque des maladroits se mettent à la recherche
de preuves faites qu'il y ait la faiblesse et
l'ignorance de commettre des malversations
dans les plus infames suppositions
je vous parle à ce moment pour que
les fâches manquent pour donner un corps au
pécule que vous avez fait de moi et que j'aurai

que je m'arrête même aux invraisemblances
que ces invraisemblances car il meut difficile
de comprendre comment pareilles insinuations peuvent
venir des agents payés par ma femme. Elle
est les guider et elle a parfaitement su ce
que elle le maladie de M^{me} Marie. il semblerait
que ce ne puisse être elle qui fasse faire des
recherches semblables just à ma femme que j'aurais
bien voulu de la santé de M^{me} Marie et c'est elle
qui tenait la famille éloigné au moment de la
confiance que le médecin avait dans le rétablisse-
ment de la santé de leur fille, les lettres que
ma femme m'enviait pendant les huit jours qu'
je restai à Laeken continuaient des deux pour
la prompte guérison de Marie, mais lorsque
s'arrêta elle me rappela ces lettres avec toutes les autres
qu'elle me avait

mais il est une chose que je ne savais pas
et que je n'en sais pas l'apprendre just que plusieurs
jours plus tard a fait courir le bruit à Guise que
M^{me} Marie était ou avait été enceinte et ce
bruit a été rapporté à Laeken

Voudrait-on bâter quelque chose sur ces rumeurs
de grossesse il est et serait il possible que dans sa
faiblesse ma femme en arrivât à se faire
persuader ce qu'il y a de vrai, si
jamais quelqu'un système ou par des insinuations
peut-être être mises en avant je compte sur
vous pour me par laisser de quérir à
mes avocaires il faut les traiter comme
ils le méritent

Je vous prie d'agréer Monsieur les sentiments am-
begois que je suis très cordiaque Godeffroy